



## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le vingt septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – DERVOUOT Dominique - BORDENAVE Stéphanie – DION Michel – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.

**formant la majorité des membres en exercice.**

Absent : GENTIN Hervé

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE  
QUIMPER

MAIRIE  
DE  
TREGUNC

Objet

**DEMANDE DE  
SUBVENTION  
A L'ETABLISSEMENT  
FONCIER PUBLIC  
DE BRETAGNE**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Elisabeth BOITTIN-BARDOT à Régine SCAER JANNEZ
- Véronique ORVOEN à Olivier BELLEC
- Franck HEMON à Marcel QUEMERE
- Marthe LE GUILLOU à René CANTIE

Date de convocation : 13 septembre 2013

Mme Régine SCAER JANNEZ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
En exercice : ..... 29  
Nombre de présents : ..... 24  
Nombre de votants : ..... 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Madame SCAER JANNEZ, Adjointe au Maire, indique qu'en complément des études d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la commune va faire réaliser une étude foncière sur le centre bourg afin d'identifier le potentiel foncier et immobilier susceptible d'être mobilisé pour du renouvellement urbain. Cette étude permettra de déterminer un schéma stratégique foncier et un programme d'actions au sein de l'enveloppe urbaine du bourg. Cette étude est estimée à 14 190 €/HT et sera menée par les deux bureaux d'étude en charge de l'élaboration du PLU (Géolitt et atelier de l'île) dans le cadre d'un marché complémentaire. L'établissement public foncier « Foncier de Bretagne » peut subventionner ce type d'étude à hauteur de 20 %. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de « Foncier de Bretagne » pour réaliser un diagnostic foncier.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 23 septembre 2013

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130926-DE13200910-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2013

Publication : 26/09/2013

